

4

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme BILLARD

49237

31 - Personnes handicapées

Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un forum autour du handicap par l'association de santé de Saint-Gilles

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

L'association de santé de Saint-Gilles organise un forum autour du handicap le 23 mars 2024 à Saint-Gilles (Sabot d'Or) : Le handicap, un autre sens de la vie. Cette journée a pour objectif de proposer différents repères aux personnes porteuses de handicap ou leurs aidants, mais aussi de sensibiliser le grand public à ce sujet.

Il s'agit d'un évènement sur toute la journée, ouvert à tous et gratuit.

Le matin sera marqué par plusieurs interventions : des patients partenaires du pôle de santé de Saint-Gilles, un médecin du centre hospitalier universitaire de Rennes spécialisé dans le polyhandicap de l'enfant et un psychothérapeute canadien ayant publié sa thèse sur le parcours des familles avec un enfant autiste. L'après-midi, les visiteurs pourront déambuler autour de différents stands d'organismes et d'associations locales.

Une petite restauration sera tenue par l'association « Dans les pas du hérisson » avec l'implication de jeunes adultes artistes.

Un spectacle de danse clôturera cette journée avec la compagnie « Primitif ».

Sa demande de subvention est soumise à la décision de la Commission permanente pour un montant de 800 euros.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 800 euros à l'association de santé de Saint-Gilles pour l'organisation d'un forum autour du handicap, dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242234V2

Pour extrait conforme